

VIRTUOZ EXPERTISE

59 RUE DE MAUBEUGE
75009 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Certifié conforme pour dépôt





Bilan

Présenté en Euros

ACTIF

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
		Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	18 985		18 985	17 293	1 692
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	24 604	2 441	22 163	23 335	- 1 172
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	32 928	17 850	15 078	16 576	- 1 498
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	10		10	10	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	22 950		22 950	22 800	150
TOTAL (I)	99 477	20 291	79 186	80 014	- 828
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	466 932	9 955	456 977	461 353	- 4 376
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	312 679		312 679	1 379	311 300
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices				11 840	- 11 840
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	121 913		121 913	87 571	34 342
. Autres	38 309		38 309	34 711	3 598
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	150 000		150 000	150 000	
Disponibilités	209 061		209 061	186 060	23 001
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	8 391		8 391	6 118	2 273
TOTAL (II)	1 307 284	9 955	1 297 329	939 030	358 299
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 406 762	30 246	1 376 516	1 019 044	357 472



Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 500)	1 500	1 500	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	150	150	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	343 380		343 380
Report à nouveau		270 410	- 270 410
Résultat de l'exercice	57 944	72 970	- 15 026
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	402 974	345 030	57 944
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	12 979	18 838	- 5 859
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés		231	- 231
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	760 391	529 989	230 402
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	42 555	27 941	14 614
. Organismes sociaux	25 069	16 225	8 844
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 241		1 241
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	125 063	79 732	45 331
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 944	657	2 287
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 300	400	2 900
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	973 542	674 014	299 528
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 376 516	1 019 044	357 472





Annexes aux comptes annuels



VIRTUOZ EXPERTISE 59 RUE DE MAUBEUGE 75009 PARIS

Annexes aux comptes annuels



VIRTUOZ EXPERTISE

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 29/04/2026

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 376 515,61 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 57 943,78 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/04/2026 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



VIRTUOZ EXPERTISE

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 29/04/2026

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 99 477

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	41 897	1 692		43 589
Immobilisations corporelles	28 321	5 690	1 083	32 928
Immobilisations financières	22 810	150		22 960
TOTAL	93 028	7 532	1 083	99 477

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 20 291

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 269	1 172		2 441
Immobilisations corporelles	11 745	6 923	818	17 850
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	13 014	8 095	818	20 291

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Licences	8 230	2 441	5 789	Non amortiss.
Logiciel taxplanning	8 525	0	8 525	Non amortiss.
Licence patrim expert	2 230	0	2 230	Non amortiss.
Immobilisations incorporelles	24 604	2 441	22 163	21 ans
Inst.agenc.divers	2 416	347	2 069	de 3 à 5 ans
Mat.bureau &informatique	14 505	9 647	4 858	3 ans
Mobilier	16 007	7 856	8 151	5 ans
TOTAL	76 517	22 732	53 785	

3.2 - Etat des créances = 971 173

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	22 950		22 950
Actif circulant & charges d'avance	948 223	948 223	
TOTAL	971 173	948 223	22 950



VIRTUOZ EXPERTISE

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 29/04/2026

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Provisions pour dépréciation = 9 955**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	3 590	7 315	950		9 955
Comptes financiers					
Total	3 590	7 315	950		9 955

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 240 000

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	240 000
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	240 000

3.5 - Charges constatées d'avance = 8 391

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



VIRTUOZ EXPERTISE

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 29/04/2026

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 500

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1500	1,00	1 500
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1500	1,00	1 500

4.2 - Etat des dettes = 973 542

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	12 979	5 941	7 038	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	760 391	760 391		
Dettes fiscales & sociales	196 871	196 871		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 300	3 300		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	973 542	966 504	7 038	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 780 458

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	730 780
Dettes fiscales & sociales	49 678
Autres dettes	
TOTAL	780 458



VIRTUOZ EXPERTISE

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 29/04/2026

6 - AUTRES INFORMATIONS



VIRTUOZ EXPERTISE

ANNEXE

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 29/04/2026

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 240 000

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	240 000
Clients fact. a etablr(41810000)	240 000
TOTAL	240 000

8.2 - Charges constatées d'avance = 8 391

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'avance(48600000)	8 391
TOTAL	8 391

8.3 - Charges à payer = 780 458

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	730 780
Fournis.fact.non parvenue(40810000)	730 780
Dettes fiscales et sociales :	49 678
Conges a payer(42820000)	15 555
Provision rem salaries(42861000)	27 000
Ta liberatoire(43800000)	278
Org.soc. ch/conges a payer(43820000)	5 196
Fpc(44810000)	1 494
Fpc(44863000)	155
TOTAL	780 458

VIRTUOZ EXPERTISE
S.A.S. au capital de 1 500,00 Euros
Siège social : 59 rue de Maubeuge 75009 PARIS
882 960 941 R.C.S PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MAI 2026

Le 30 mai 2026,
à 12 heures,

Les associés de la société **VIRTUOZ EXPERTISE** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

La société VIRTUOZ GESTION, représentée par Monsieur Morgan BITTON, préside la séance en qualité de Président de la société.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion du Président ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Quitus donné au Président et au Directeur Général ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 lesquels font apparaître **un bénéfice de 57 943,78 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président et au Directeur Général de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2025** faisant ressortir **un bénéfice de 57 943,78 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **0,00 Euro**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **57 943,78 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **57 943,78 Euros** de la façon suivante :

- Aux Autres Réserves pour un montant de **57 943,78 Euros**.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par l'ensemble des associés présents ou représentés.

Signatures des associés

VIRTUOZ GESTION

Président de séance — Associé

représentée par Monsieur Morgan BITTON



Monsieur Morgan BITTON

Associé



VIRTUOZ ADMINISTRATION

Associé

représentée par Monsieur Sacha KRIEF



Monsieur Sacha KRIEF

Associé

